

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ATLANTIQUE PIERRE 1

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 35 026 749 €
Siège Social : 24? rue Jacques Ibert 92300 LEVALLOIS-PERRET
338 024 607 RCS Nanterre

la société UFFI REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT – UFFI REAM, agissant en qualité de gérant de la société Atlantique Pierre 1, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le :

Vendredi 15 juin 2012 à 10 heures 30
24, rue Jacques Ibert - 92300 LEVALLOIS-PERRET

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes.
Approbation des comptes de l'exercice 2011 et quitus à la Société de Gestion.
- 2 Quitus au Conseil de Surveillance.
- 3 Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-76 du Code Monétaire et Financier.
- 4 Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 5 Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31/12/2011.
- 6 Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à des acquisitions payables à terme et de contracter des emprunts au nom de la SCPI.
- 7 Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier.
- 8 Autorisation à donner à la Société de Gestion de percevoir une rémunération sur les arbitrages.
- 9 Rémunération du Conseil de Surveillance.
- 10 Désignation d'un membre du Conseil de Surveillance.
- 11 Questions diverses.
- 12 Pouvoirs.

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes de l'exercice 2011 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2011 à la société de gestion UFFI REAM.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus au conseil de surveillance pour sa mission d'assistance et de contrôle pour l'exercice 2011.

Quatrième résolution

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.214-76 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice 2011

s'élève à la somme de	3 000 955,54 €
et que majoré du report à nouveau de	549 491,61 €
le montant total disponible atteint	3 550 447,15 €

L'assemblée générale décide de la répartition suivante :

un dividende total de	3 281 785,65 €
et de reporter à nouveau le solde, soit	268 661,50 €

Sixième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur comptable de 55 743 989,30 €, soit 243,49 € par part.

Septième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de réalisation de 62 564 867,60 €, soit 273,29 € par part.

Huitième résolution

L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de reconstitution de 75 206 536,82 € soit 328,51 € par part.

Neuvième résolution

L'assemblée générale fixe à 25 % maximum de la capitalisation arrêtée au dernier jour du trimestre écoulé, (étant entendu que la capitalisation est égale au nombre de parts émises au dernier jour du trimestre écoulé multiplié par le prix de souscription au dernier jour du trimestre écoulé), le montant des emprunts que pourra contracter la société de gestion au nom de la société et l'autorise à consentir toutes les garanties, notamment hypothécaires, nécessaires à la souscription de ces emprunts.

Dixième résolution

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder à la vente d'un ou de plusieurs actifs du patrimoine aux conditions qu'elle jugera convenables, après avis favorable du conseil de surveillance et ce, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer à la société de gestion, à compter de l'exercice 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012, une commission sur les arbitrages, qui sera acquise après réalisation des opérations de cession de biens immobiliers. Elle sera égale à 2,5 % HT, calculée sur le montant cumulé du produit net des ventes revenant à la SCPI. Elle sera payable pour moitié après signature des actes de vente et pour moitié lors du réemploi des fonds provenant des ventes.

Douzième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance, pour l'exercice 2012, à 12 200 €, montant inchangé par rapport à 2011. Les membres du conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

Treizième résolution

L'assemblée générale approuve l'élection d'un membre au conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Bernard PELIER -en nom propre-, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013, parmi la liste des candidats ci-dessous. L'assemblée générale décide que sera élu l'associé candidat ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Ancien membre du conseil de surveillance se représentant**SCI POULPE DE JADE**

Représentée par son gérant, **Monsieur Bernard PELIER** - Né en 1940

Références professionnelles : gestion d'une SCI familiale investie en locaux commerciaux et co-gestion d'une entreprise de maintenance aéronautique et de magasins de téléphonie mobile en franchise.

Détenant 161 parts

Siège social à La Chapelle Saint-Laud (49140)

Monsieur Bernard PELIER était membre du conseil de surveillance jusqu'au 31 décembre 2011.

Associés faisant acte de candidature

(par ordre alphabétique)

SCI AAAZ

Représentée par Monsieur Serge BLANC - Né en 1950

Références professionnelles : cadre de banque

Détenant 12 parts

Siège social à Versailles (78000)

Association APPSCPI

Représentée par Madame Jacqueline SOLSONA - Née en 1946

Détenant 2 parts

Siège social à Paris (75017)

SCI AVENIR IMMOBILIER

Représentée par sa gérante, Madame Jacqueline LEBRUN - Née en 1933

Références professionnelles : secrétaire-comptable d'une entreprise de second oeuvre - Retraitée.

Détenant 36 parts

Siège social à 41700 Contres (41700)

Monsieur Christophe BROUSSE - Né en 1968 - Demeurant à Chambéry (73000)

Détenant : 172 parts

Références professionnelles : conseiller privé en charge d'une clientèle de dirigeants d'entreprises au Crédit Agricole de Savoie.

Monsieur Pierre CABANE - Né en 1960 - Demeurant à Levallois-Perret (92300)

Détenant : 210 parts

Références professionnelles : cadre dirigeant et fondateur d'une PME, puis administrateur de sociétés, conseil en stratégie et marketing et enseignant à l'université de Paris Dauphine - Sciences Po et à l'École Centrale.

Monsieur Jean-Philippe GONTIER - Né en 1981 - Demeurant à Paris (75019)

Détenant : 170 parts

Références professionnelles : chargé d'affaires acquisitions chez LBO d'Astorg Partners, puis responsable de fonds dédiés chez UI Gestion (Fonds de Private Equity).

Madame Hélène KARSENTY - Née en 1949 - Demeurant à Gignac (34150)

Détenant : 30 parts

Références professionnelles : contrôleur indépendant de gestion immobilière et ancien administrateur filiale France Groupe International.

Monsieur Bertrand de MERCOYROL de BEAULIEU - Né en 1960

Demeurant à Versailles (78000)

Détenant : 15 parts

Références professionnelles : ingénieur.

Monsieur Abdelghani MHAMDI - Né en 1970 - Demeurant à Paris (75018)

Détenant : 25 parts

Références professionnelles : fonctionnaire à la Préfecture de Police de Paris.

Quatorzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts ou formalités où besoin sera et d'une manière générale, faire le nécessaire.

*La société de Gestion,
UFFI REAM.*

1203130